

PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL 2014-2015 À 2016-2017

Conseil des nominations à l'Ordre des métiers
Un service opérationnel du gouvernement de l'Ontario



Publié par :

Le Conseil des nominations à l'Ordre des métiers
900, rue Bay, 23^e étage, édifice Mowat
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Se référer au présent document comme suit :

Conseil des nominations à l'Ordre des métiers. 2014. *Plan d'activités pluriannuel – 2014-2015 à 2016-2017*, Toronto.

Conseil des nominations à l'Ordre des métiers
Un service opérationnel du gouvernement de l'Ontario

Table des matières

Table des matières	0
Mandat et gouvernance	2
<i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i>	2
Survol des programmes et activités.....	3
Principales réalisations attendues	4
Activités d'information.....	4
Activités opérationnelles.....	5
Nominations.....	5
Obligations et processus opérationnels.....	5
Analyse de l'environnement.....	7
Aperçu	7
Facteurs externes	7
Facteurs internes.....	8
Orientations stratégiques.....	9
Initiatives clés.....	9
Initiatives faisant intervenir des tiers.....	9
Mesures de rendement	11
Ressources	12
Ressources financières	12
Ressources humaines.....	12
Ressources nécessaires pour atteindre les buts et objectifs	12
Secrétariat du Conseil des nominations à l'Ordre des métiers.....	12
Services juridiques.....	13
Technologie de l'information/plan de prestation électronique des services.....	14
Évaluation des risques	15
Annexes.....	16
Annexe A : Données financières	17
Annexe B : <i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i> – article 63	18
Annexe C : Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes.....	20
Annexe D : Profils des membres du Conseil des nominations.....	22

RÉSUMÉ

Le présent plan d'activités est le cinquième du Conseil des nominations à l'Ordre des métiers (le « Conseil des nominations » ou le « Conseil »), qui a été créé en juillet 2010.

Le gouvernement de l'Ontario a constitué le Conseil des nominations en juillet 2010 aux termes de l'article 63 de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* (la « Loi ») en tant que service opérationnel relevant du ministre de la Formation et des Collèges et Universités. Le Conseil des nominations a été créé en vue de nommer des candidates et des candidats au sein de la structure de gouvernance de l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre »).

Au cours des trois prochaines années, le Conseil des nominations s'emploiera à combler les postes vacants au sein de la structure de gouvernance de l'Ordre, à renforcer ses stratégies de recrutement en créant un bassin de candidats, et à resserrer ses rapports avec l'Ordre.

Au cours de l'exercice, le Conseil des nominations se penchera sur la question de l'expiration de mandats dans la structure de gouvernance de l'Ordre. Afin de combler les postes qui deviendront vacants, le Conseil fera fond sur des stratégies qu'il a employées avec succès au cours du dernier exercice, pendant lequel il y a eu une première vague d'expirations de mandats. Cette démarche a permis d'éviter que ne soit perturbé le fonctionnement du conseil d'administration de l'Ordre, des conseils sectoriels et des conseils de métier.

Au cours de l'exercice qui vient, le Conseil des nominations cherchera à intensifier ses activités de recrutement. Il envisagera de collaborer de façon novatrice avec l'Ordre pour mieux renseigner ses membres, les intervenants et les partenaires sectoriels sur les postes vacants et sur la façon de présenter leur candidature. Le site Web du Conseil des nominations sera examiné en vue de mieux annoncer les postes vacants. En outre, le personnel du secrétariat sera invité à mieux collaborer avec les membres du personnel de l'Ordre, particulièrement ceux qui travaillent auprès des conseils de métier, en vue de relever et d'élaborer des techniques d'information efficaces.

Le Conseil poursuivra sa collaboration avec le président et avec le registraire et directeur général de l'Ordre. Comme par le passé, des communications fréquentes par écrit et lors de rencontres avec l'Ordre permettent au Conseil d'effectuer des nominations en temps voulu afin d'aider l'Ordre à réaliser son mandat et ses priorités.

Le 31 mars 2014, le Conseil a achevé sa quatrième année d'activités, et a atteint ses objectifs pour 2013-2014 tels qu'énoncés dans le plan d'activités 2013-2014.

Pendant 2014, le Conseil maintiendra l'orientation établie en 2013-2014 ainsi que dans le plan d'activités pour la période allant de 2014-2015 à 2015-2017.

Mandat et gouvernance

Le Conseil des nominations de l'Ordre des métiers a été créé en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*. Conformément à la Loi et à la Directive sur l'obligation de rendre compte, un protocole d'entente entre le ministre de la Formation et des Collèges et Universités et le Conseil des nominations a été conclu en 2010-2011 et encadre les activités du Conseil.

Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage¹

L'article 63 de la Loi crée le Conseil des nominations à l'Ordre des métiers et dispose que le Conseil des nominations est composé d'un président et de huit autres membres² nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Cette disposition prévoit également que le Conseil nomme à l'Ordre des métiers de l'Ontario :

- les membres du conseil;
- les membres des conseils sectoriels et des conseils de métier;
- les particuliers figurant sur la liste des arbitres.

L'article 63 de la Loi dispose également que le Conseil doit tenir compte du fait qu'il importe que l'ensemble de la structure de gouvernance de l'Ordre reflète les aspects suivants :

- la dualité linguistique français-anglais de l'Ontario;
- la diversité de la population ontarienne;
- l'équilibre entre les sexes;
- la représentation de milieux syndicalisés et non syndicalisés et de petites, moyennes et grandes entreprises;
- les diverses régions géographiques de l'Ontario désignées par règlement du conseil.

La Loi prévoit également que le conseil³, les conseils sectoriels et les conseils de métier⁴ doivent compter un nombre égal de représentants des employeurs et des employés.

¹ Voir l'Annexe B : *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* – article 63.

² Voir l'Annexe C : Profils des membres du Conseil des nominations.

³ Désigne uniquement les membres du conseil qui représentent les secteurs suivants : construction, force motrice, industrie et services.

⁴ *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, déjà citée.

Survol des programmes et activités

Le Conseil des nominations a pour fonction de nommer les membres du conseil d'administration, des conseils sectoriels et des conseils de métier, ainsi que les particuliers figurant sur la liste des arbitres de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Toutes les activités du Conseil ont trait à cette fonction.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil a cherché à combler les postes vacants dans la structure de gouvernance de l'Ordre à la suite de l'expiration de différents mandats. Le Conseil a mis au point ses procédés afin de combler ces postes vacants en temps voulu et de façon équitable et transparente. Il a tenu compte de l'intérêt éventuel des titulaires de ces postes à voir leur mandat renouvelé et leur admissibilité, et il a pris en considération ou passé en entrevue des candidats qualifiés.

En 2014-2015, le Conseil des nominations et le conseil d'administration, par l'entremise du directeur général, continueront de collaborer en se réunissant au besoin et en se tenant à jour lors des réunions du Conseil des nominations. Grâce à ces rapports, le Conseil est mieux en mesure de faire des nominations importantes en temps voulu en cas de vacances prévues ou non et lorsque l'Ordre adopte de nouvelles priorités. Ce dialogue tient le Conseil informé des projets et de l'orientation de l'Ordre, et permet à ses membres de répondre de façon plus pertinente aux questions des candidats et des autres intéressés.

Le Conseil des nominations entreprendra l'exercice 2014-2015 en cherchant à combler les vacances actuelles dans la structure de gouvernance de l'Ordre et celles qui se produiront à la suite de l'expiration du mandat de membres.

En vue d'effectuer toutes les nominations nécessaires, le Conseil des nominations s'acquitte des principales tâches suivantes :

- Améliorer continuellement le site Web du Conseil des nominations afin de mettre à la disposition des intervenants, des candidats éventuels et du grand public des renseignements à jour, et notamment les postes vacants au sein de l'Ordre et la marche à suivre pour poser sa candidature;
- Mettre au point ses stratégies d'information, particulièrement auprès de groupes d'intervenants qui pourraient être considérés comme étant sous-représentés au sein de la structure de gouvernance de l'Ordre;
- Toujours chercher à prendre des mesures afin que le secrétariat puisse mieux aider le Conseil à s'acquitter de son mandat;
- Mettre au point ses stratégies visant à combler en temps voulu le nombre élevé de vacances prévu au sein de la structure de gouvernance de l'Ordre, atténuant ainsi toute répercussion négative de ces vacances sur la capacité de l'Ordre à remplir ses fonctions;
- Examiner continuellement le profil démographique des personnes nommées actuellement à l'Ordre pour éclairer la prochaine série d'appels de candidatures;

- Relever toute question et tout facteur devant être pris en compte dans la composition de la structure de gouvernance de l'Ordre;
- Effectuer l'examen et la révision continus du processus de candidature en vue des prochaines séries de recrutements;
- Tenir compte des attentes du public et des intervenants et de points de vue souvent variés et qui se recoupent;
- Renforcer la confiance du public et des intervenants en assurant la transparence, l'équité et la rapidité du processus de nomination.

Principales réalisations attendues

Activités d'information

Les communications visent deux principaux objectifs : la mobilisation des intervenants et le recrutement. Ces deux activités sont connexes, mais des processus distincts leur sont consacrés.

Pour s'acquitter de son mandat, le Conseil des nominations doit se tenir au courant des tendances et activités sectorielles et démographiques. Il le fait notamment par un dialogue et des rencontres réguliers avec le président de l'Ordre, son registraire et directeur général, les membres de sa structure de gouvernance, les principaux intervenants et les partenaires. Ces contacts permettent au Conseil d'obtenir des informations à jour qui l'aident à orienter ses activités d'information.

Le Conseil des nominations est d'avis que la promotion de l'Ordre des métiers est essentielle à l'efficacité de ses activités de recrutement et de nomination. En s'appuyant sur leurs réseaux personnels, les membres du Conseil font la promotion de l'Ordre auprès de particuliers, d'associations sectorielles et d'organismes, et leur font connaître les occasions de siéger au sein de la structure de gouvernance de l'Ordre. Le personnel du secrétariat, en collaboration avec le personnel de l'Ordre, encourage les membres des conseils de métier à faire part des vacances à leurs collègues et aux intervenants sectoriels. Les personnes intéressées sont dirigées vers le site Web du Conseil et reçoivent une adresse de courriel où demander des renseignements sur les fonctions rattachées aux postes et sur le processus de demande. Elles reçoivent également les coordonnées de membres du personnel du secrétariat.

À compter de 2014-2015, le Conseil envisagera la possibilité d'effectuer avec l'Ordre des envois par courriel à ses membres à des fins de recrutement. Dans le site Web de l'Ordre se trouvent des liens visibles vers le site Web du Conseil afin d'assurer un accès facile aux renseignements sur les vacances et le recrutement. Le Conseil demandera également à l'Ordre de faire paraître dans son bulletin des renseignements sur lui, sur le recrutement et sur les vacances. Le Conseil continuera de coordonner ses messages et annonces avec l'Ordre et le ministère.

Ces communications se feront surtout par courriel et par l'entremise du site Web du Conseil.

Activités opérationnelles

- **Suivi des mandats**
 - Tenir à jour et mettre au point le mécanisme de suivi de l'expiration des mandats et les procédures d'avis.
- **Gestion du site Web du Conseil des nominations**
 - Faire la maintenance du site Web du Conseil pour s'assurer qu'il demeure convivial, exact, à jour et fonctionnel.
 - Encourager des personnes qualifiées à proposer leur candidature.
 - Permettre aux utilisateurs de transmettre leurs commentaires.
 - Prévoir un lieu visible vers le site Web de l'Ordre des métiers de l'Ontario pour des renseignements à jour sur les nominations et d'autres informations sur l'Ordre.
 - Communiquer avec l'Ordre afin de coordonner les renseignements fournis et de prévoir dans son site Web un lien vers le site du Conseil.
- **Communications**
 - Mettre en œuvre le plan de communication.
 - Examiner et mettre au point la stratégie de recrutement et de mobilisation des intervenants.
 - Collaborer avec l'Ordre et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin de tenir à jour et d'étoffer les listes d'intervenants.

Nominations

- Identifier et combler les lacunes sur le plan du recrutement et des nominations.
- Examiner et améliorer continuellement le processus de demande et de nomination.
- Examiner et mettre au point le processus de dotation pour les vacances qui auront lieu en 2014-2015 en raison de l'expiration de mandats.
- Coordonner les demandes de nomination.
- Examiner et mettre au point le processus de consignation, de sauvegarde et d'archivage des données sur les candidats et les personnes nommées.

Obligations et processus opérationnels

- **Élaboration et présentation des plans d'activités pluriannuels**
 - Terminer le plan pluriannuel 2014-2015 – 2016-2017 (à présenter le 1^{er} juin 2014)
 - Rédiger le plan pluriannuel 2015-2016 – 2017-2018
- **Élaboration et présentation des rapports annuels**

- Terminer le rapport 2013-2014 (à présenter 120 jours après la fin de l'exercice 2013-2014)
- Rédiger le rapport 2014-2015 (à la fin de l'exercice 2014-2015)

- **Examen des processus opérationnels**
 - Protocole sur les réunions et protocole de communication

- **Conformité aux obligations légales**
 - Examiner les obligations en Conseil en vertu du Règl. de l'Ont. 381/07 (conflits d'intérêts) pris en application de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, de la directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi de 2006 sur les Archives publiques et la conservation des documents* et s'y conformer.

Analyse de l'environnement

Aperçu

Le Conseil des nominations exerce ses activités dans l'ensemble de l'Ontario; ces activités sont définies dans la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* (caractéristiques démographiques, activités, processus) et par l'Ordre des métiers de l'Ontario (identification de postes vacants ou de nouveaux postes). Le Conseil peut nommer des personnes uniquement aux postes qui se libèrent à la suite de l'expiration d'un mandat ou lors de la démission ou de la destitution d'une personne nommée ou après que l'Ordre a créé un nouveau poste conformément à la Loi. Depuis la première série de nominations à la structure de gouvernance de l'Ordre, les nominations au conseil d'administration, aux conseils sectoriels, aux conseils de métier et à la liste des arbitres sont effectuées à la demande de l'Ordre.

C'est dans ce contexte que le Conseil continuera de communiquer avec le public, les intervenants et des particuliers en vue de combler les vacances. Afin de respecter les exigences démographiques et les autres dispositions législatives et de faire des nominations pertinentes, le Conseil examinera continuellement la structure et les mouvements de la main-d'œuvre ontarienne et des lieux de travail dans les domaines des métiers, de la formation et de l'apprentissage.

Facteurs externes

- **Soutien du public et des intervenants à l'égard de l'Ordre des métiers de l'Ontario.**
- **Changements démographiques au sein de la main-d'œuvre et du grand public :** Tout changement démographique dans la main-d'œuvre ou le grand public devrait se refléter dans la structure de gouvernance de l'Ordre.
- **Changements démographiques sur le plan de l'apprentissage :** Les changements démographiques dans le domaine de l'apprentissage pourraient nécessiter un changement dans le point de vue et la composition de l'Ordre, ce qui pourrait également devoir se refléter dans les nominations.
- **Enjeux et préoccupations du public concernant les métiers :** Les préoccupations du public pourraient exercer des pressions sur la conjoncture dans laquelle évoluent les métiers et l'apprentissage.
- **Situation sectorielle :** La situation des secteurs de la construction, de l'industrie, de la force motrice et des services exerce une influence particulièrement forte sur la demande d'apprentis et de gens de métier.
- **Situation économique :** L'économie ontarienne devra être prise en considération dans les nominations futures.
- **Initiatives fédérales :** Ressources humaines et Développement des compétences Canada dispose de ses propres stratégies, mesures de soutien et programmes

concernant les métiers et l'apprentissage, notamment des subventions d'encouragement et de persévérance, des déductions et crédits d'impôt, le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge, le Forum canadien sur l'apprentissage et des mesures de soutien dans le cadre de l'assurance-emploi.

- **Initiatives d'autres provinces** : Les programmes d'apprentissage d'autres gouvernements provinciaux peuvent influencer sur l'opinion qu'a le public du secteur des métiers spécialisés en Ontario.

Facteurs internes

- **Maintien des membres du Conseil des nominations** : Il est essentiel d'effectuer des nominations en temps voulu pour combler les vacances afin de maintenir l'élan du Conseil et d'assurer un quorum.
- **Ordre des métiers de l'Ontario** : L'Ordre oriente le Conseil des nominations en ce qui concerne la définition des régions, le nombre de nominations requises et les nouveaux postes à pourvoir.
- **Nouveaux textes de loi** : Des règlements et lois sont nécessaires pour permettre les nominations et définir le champ d'activités et le mandat des personnes nommées.
- **Lois, règlements et mandats d'ordre procédural** : La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, les directives de la fonction publique sur la sécurité et sur l'information et la technologie de l'information, la directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et des mandats semblables établis par le gouvernement de l'Ontario définissent et gèrent le fonctionnement et les rapports du Conseil.
- **Ministère de la Formation et des Collèges et Universités** : Le ministère demeure chargé d'ajouter des métiers à la liste des métiers reconnus ou d'en retirer, et le Conseil des nominations est comptable au ministre.
- **Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes** : Il s'agit de la directive qui influe le plus sur le Conseil, car elle établit les obligations des organismes concernant la gouvernance, les rapports et la planification ainsi que les dates pertinentes.
- **Ressources – financières et humaines** : Le Conseil ne dispose pas de budget de fonctionnement; c'est le secrétariat qui assure la dotation en personnel et le soutien administratif.

Orientations stratégiques

Initiatives clés

Identification et mobilisation des intervenants : Les personnes nommées doivent faire preuve d'une connaissance approfondie de la structure du marché du travail et des questions touchant le milieu de travail et elles doivent être choisies en tenant compte des enjeux actuels et d'un souci de diversité. Pour avoir une telle connaissance, il est important de demeurer en contact avec des intervenants sectoriels clés. En outre, les intervenants représentent la principale source (mais non la seule) de candidats à l'Ordre. Il y a lieu d'établir et de maintenir des rapports avec ces intervenants afin de les renseigner sur l'Ordre et son mandat et d'obtenir leur appui à leur égard.

Sensibilisation aux questions d'actualité : Le deuxième bassin de candidats sera le grand public, et les questions d'actualité permettent d'éclairer le Conseil sur les tendances et les cordes sensibles du public. Par des communiqués de presse, des allocutions, une présence sur le Web et d'autres voies de communication, le Conseil peut demeurer en contact avec les intervenants et le grand public, se tenir informé des questions qui les touchent et les tenir au courant des occasions qui se présentent sur le plan de la gouvernance.

Processus de demande : La transparence et l'équité sont essentielles pour conserver la confiance du public, des intervenants et des lieux de travail. Afin d'assurer la confiance du public et des métiers à l'égard du Conseil et de l'Ordre, il est essentiel de prévoir un processus fondé sur les pratiques historiques et actuelles de l'industrie, du gouvernement et du secteur privé.

Initiatives faisant intervenir des tiers

Collaboration avec l'Ordre des métiers de l'Ontario : L'Ordre indique au Conseil les nominations à effectuer au sein de sa structure de gouvernance. Une communication ouverte et opportune avec l'Ordre permet d'effectuer des nominations appropriées en temps voulu.

Collaboration avec des intervenants clés afin de faire connaître le fait qu'il y a des vacances à l'Ordre des métiers de l'Ontario et de les combler : Il existe de nombreux organismes avec lesquels il est judicieux d'établir une bonne communication afin d'enrichir le bassin de candidats éventuels et, par conséquent, de renforcer le rendement de l'Ordre. Ces organismes comprennent des associations de métiers, des syndicats, des associations d'employeurs, des agents de formation, d'anciens membres de conseils consultatifs provinciaux et de comités sectoriels et divers organismes de réglementation des métiers d'autres territoires et ordres de gouvernement. Les membres des conseils de l'Ordre des métiers de l'Ontario, et particulièrement de ses conseils de métiers, ainsi que les membres du personnel qui travaillent directement auprès des intervenants sectoriels, font connaître les vacances aux intervenants.

Collaboration avec Vérification interne et d'autres ressources du ministère de la Formation et des Collèges et Universités et de la fonction publique de l'Ontario : Le Conseil a besoin

12

d'autres spécialistes pour assurer la tenue de son processus de demande et de ses produits, et afin de répondre à ses obligations en matière de production de rapports et de rendement.

Mesures de rendement

Les mesures de rendement continueront d'évoluer avec le temps, mais les principaux facteurs de succès demeurent le bassin d'intervenants identifiés, le nombre d'intervenants susceptibles d'être recrutés qui ont été contactés (directement et indirectement), le nombre de demandes présentées, le pourcentage de postes comblés en temps voulu au cours d'une certaine période et les commentaires positifs reçus des intervenants.

Indicateurs et mesures de rendement et principaux jalons et résultats escomptés :

- au moins deux rencontres par année avec le président ainsi que le registraire et directeur général de l'Ordre pour :
 - passer en revue les reconductions;
 - discuter des priorités concernant les nominations aux conseils de métiers;
 - s'assurer que leurs activités vont dans le même sens (priorités en matière d'activités d'information);
- les vacances non prévues sont comblées sans délai;
- des liens avec des groupes de métiers et d'intervenants sont établis et maintenus;
- nombre de demandes non sollicitées reçues;
- nombre de demandes de renseignements du grand public et des gens de métier concernant le processus de demande et de nomination;
- rapidité des réponses aux demandes de renseignements ou des renvois;
- confirmation ou modification du processus de demande;
- confirmation ou modification du processus de sélection ou de nomination;
- examen ou modification du processus visant à déterminer l'admissibilité à la reconduction;
- tenue d'un journal sur les conflits d'intérêts;
- maintenance et tenue à jour du site Web.

Ressources financières

Le Conseil des nominations n'a pas de budget; les dépenses et indemnités quotidiennes des membres du Conseil sont payées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Les coûts sont essentiellement des indemnités quotidiennes et le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des membres du Conseil. Les dépenses prévues sont indiquées à l'annexe A.

Ressources humaines

Le Conseil des nominations à l'Ordre des métiers ne compte aucun employé à son emploi direct; il n'a donc pas à gérer un budget ni des ressources humaines.

Ressources nécessaires pour atteindre les buts et objectifs

Secrétariat du Conseil des nominations à l'Ordre des métiers

Le secrétariat provient du personnel de l'Unité de l'élaboration des programmes, Direction des programmes, Division des politiques stratégiques et des programmes du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il comprend un chef de service, un coordonnateur de projet, trois conseillers en politiques et en programmes et des commis au soutien administratifs à temps partiel. Les fonctions de soutien du secrétariat sont les suivantes :

- Administration : gestion des registres des indemnités quotidiennes et de remboursement des frais de déplacement; tenue de journaux, de registres et de dossiers (demandes, demandes de renseignements de la part du public ou des auteurs de demande, conflits d'intérêts, nominations); tenue des archives des documents de réunion et des procès-verbaux; préparation des lettres en vue de leur signature;
- Réunions : préparation et distribution de documents; rédaction et sauvegarde des procès-verbaux; expertise en la matière au besoin;
- Processus : fourniture de conseils sur les obligations et processus du gouvernement et du Conseil;
- Nominations :
 - Demandes : collecte, consignation et sélection des demandes; conseils et commentaires sur le processus de nomination et les descriptions de poste; conseils sur les postes vacants, le nombre de demandes, le suivi et les demandes de renseignements; analyse de données globales sur les demandes et sur les critères démographiques prévus dans les règlements;
 - Nominations : présence aux réunions du Conseil et prestation du soutien nécessaire; consignation du procès-verbal; organisation et gestion des entrevues avec les candidats; vérifications (présélection des demandes, vérification des références); gestion des processus, documents et dossiers de

confirmation des nominations et des avis aux agents de liaisons concernés de l'Ordre des métiers de l'Ontario;

- Communications : tenue et mise à jour des listes d'intervenants pour les envois par courriel et par la poste; préparation et distribution des courriels sur les postes à pourvoir; réponse aux demandes de renseignements présentées au Conseil, ou réacheminement et gestion de ces demandes; gestion et tenue à jour du site Web; réponse aux demandes de renseignements du public; revue des médias pour le Conseil; distribution de courriels et de courrier au besoin.

Services juridiques

Conformément au protocole d'entente, la prestation de conseils et de services juridiques aux ministères et à certains organismes incombe au ministère du Procureur général. Le Conseil, représenté par le président, doit obtenir des services juridiques auprès du ministère du Procureur général, plus particulièrement de la Direction des services juridiques du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Au besoin, le directeur des services juridiques du ministère peut demander le recours à des avocats externes conformément à la politique du ministère du Procureur général appelée *Corporate Operating Policy on Acquiring and Using Legal Services*.

Technologie de l'information/plan de prestation électronique des services

Les besoins du Conseil sur le plan de la technologie de l'information sont modestes.

Site Web, bases de données et compte de courriel

- Le Conseil des nominations :
 - tient à jour et améliore son site Web;
 - élabore et implante une fonction de bases de données et tient des liens et des renseignements sur les nominations;
 - assure la maintenance de son compte de courriel.
 - Le secrétariat :
 - répond aux demandes de renseignements sur les nominations formulées par courriel de la part ou au sujet du Conseil des nominations;
 - tient des listes d'envoi par courriel;
 - transmet et gère toutes les communications de masse par courriel de la part ou au sujet du Conseil des nominations.
 - Les services de courriel sont fournis par le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité du gouvernement de l'Ontario. Aucune facturation interne n'est prévue.

Ressources

- Toute mise à jour du style, du texte et de l'information incombe au secrétariat sous la direction du Conseil.

Sécurité et conservation des renseignements

- Le secrétariat compte à son service des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui respectent les politiques, lignes directrices et directives concernant la sécurité de l'information et de la technologie de l'information de la fonction publique;
- Le Conseil recevra au besoin une orientation concernant les pratiques et politiques pertinentes de sécurité et de conservation (et d'élimination) des documents.

Évaluation des risques

Cette évaluation consiste à examiner des facteurs externes et internes; les principaux risques pouvant être gérés sont énumérés ci-dessous. Le principal aspect de la gestion des risques consiste à entretenir des communications et un dialogue étroits et fréquents avec des partenaires et intervenants clés tout en se renseignant sur les tendances publiques et sectorielles.

Risque potentiel	Incidence (F / M / É)	Probabilité (F / M / É)	Réponse (éviter, transférer, atténuer, accepter)
Importants changements dans la composition de la main-d'œuvre	Élevée	Faible	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintien d'un contact étroit et fréquent avec les partenaires et parties concernées▪ Surveillance des médias et des indicateurs économiques
Des nominations effectuées par le Conseil ne sont pas conformes au paragraphe 63 (10) de la <i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i>	Élevée	Faible	<ul style="list-style-type: none">▪ Gestion de processus ouverts et transparents : accès, sélection, plaintes▪ L'Ordre recherche la participation de membres et de parties intéressées▪ Sensibilisation pour attirer des candidats qualifiés

Annexes

ANNEXE A : DONNÉES FINANCIÈRES

ANNEXE B : *LOI DE 2009 SUR L'ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO ET L'APPRENTISSAGE* – ARTICLE 63

ANNEXE C : DIRECTIVE SUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DES ORGANISMES

ANNEXE D : PROFILS DES MEMBRES DU CONSEIL DES NOMINATIONS

Annexe A : Données financières

Prévisions budgétaires triennales

	2014-2015			2015-2016			2016-2017		
	N ^{bre}	Détails	Totaux	N ^{bre}	Détails	Totaux	N ^{bre}	Détails	Totaux
Frais de déplacement et d'hébergement			6 000 \$			6 000 \$			6 000 \$
Réunions et nominations (2 jours ch.)									
Réunions et nominations (1 jour ch.)	3	4 500 \$		3	4 500 \$		3	4 500 \$	
Entrevues (conseils de métier, conseils sectoriels, liste des arbitres) (2 jours ch.)	1	1 500 \$		1	1 500 \$		1	1 500 \$	
Indemnités quotidiennes			18 375 \$			18 375 \$			18 375 \$
Réunions et nominations (total)	5	12 250 \$		5	12 250 \$		5	12 250 \$	
Jours de préparation – toutes réunions et entrevues	3	6 125 \$		3	6 125 \$		3	6 125 \$	
Dépenses totales prévues			24 375 \$			24 375 \$			24 375 \$

Annexe B : Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage – article 63

Extrait de l'article 63 de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*

L.O. 2009, CHAPITRE 22

PART XI CONSEIL DES NOMINATIONS

Création du Conseil des nominations

[63. \(1\)](#) Est créé un conseil appelé Conseil des nominations à l'Ordre des métiers en français et College of Trades Appointments Council en anglais. 2009, chap. 22, par. 63 (1).

Composition

[\(2\)](#) Le Conseil des nominations est composé d'un président et de huit autres membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. 2009, chap. 22, par. 63 (2).

Mandat

[\(3\)](#) Le mandat des membres est laissé à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil, mais il ne doit pas dépasser trois ans. 2009, chap. 22, par. 63 (3).

Mandats consécutifs

[\(4\)](#) Les membres du Conseil des nominations peuvent siéger pendant plus d'un mandat. 2009, chap. 22, par. 63 (4).

Idem

[\(5\)](#) Les membres du Conseil des nominations ne peuvent pas siéger pendant plus de six années consécutives, mais ils peuvent y être nommés de nouveau après en avoir été absents pendant un an. 2009, chap. 22, par. 63 (5).

Rémunération

[\(6\)](#) Le président et les autres membres du Conseil des nominations reçoivent la rémunération et les indemnités que fixe le lieutenant-gouverneur en conseil. 2009, chap. 22, par. 63 (6).

Quorum

[\(7\)](#) Cinq membres constituent le quorum du Conseil des nominations. 2009, chap. 22, par. 63 (7).

Vacances au sein du Conseil des nominations

[\(8\)](#) Si une ou plusieurs vacances se produisent au sein du Conseil des nominations, les membres qui restent constituent le Conseil à condition que leur nombre ne soit pas inférieur au quorum fixé par le paragraphe (7). 2009, chap. 22, par. 63 (8).

Fonctions du Conseil des nominations

[\(9\)](#) Le Conseil des nominations nomme :

- a) les membres du conseil;
- b) les membres des conseils sectoriels et des conseils de métier;

c) les particuliers figurant sur la liste des arbitres. 2009, chap. 22, par. 63 (9).

Prise en compte de la diversité

[\(10\)](#) Lorsqu'il exerce les fonctions que lui attribue le paragraphe (9), le Conseil des nominations tient compte du fait qu'il importe que l'ensemble de la structure de gouvernance de l'Ordre reflète les aspects suivants :

- a) la dualité linguistique français-anglais de l'Ontario;
- b) la diversité de la population ontarienne;
- c) l'équilibre entre les sexes;
- d) la représentation de milieux syndicalisés et non syndicalisés et de petites, moyennes et grandes entreprises;
- e) les diverses régions géographiques de l'Ontario désignées par règlement du conseil. 2009, chap. 22, par. 63 (10).

Structure de gouvernance

[\(11\)](#) Pour l'application du paragraphe (10), la structure de gouvernance de l'Ordre comprend le conseil, les conseils sectoriels, les conseils de métier et la liste des arbitres. 2009, chap. 22, par. 63 (11).

Autres fonctions

[\(12\)](#) Outre les fonctions que lui attribue le paragraphe (9), le Conseil des nominations s'acquitte de celles que lui attribue le lieutenant-gouverneur en conseil. 2009, chap. 22, par. 63 (12).

Protocole d'entente

[\(13\)](#) Le Conseil des nominations s'acquitte des fonctions que lui attribue la présente loi conformément à un protocole d'entente conclu entre son président, agissant au nom du Conseil, et le ministre. 2009, chap. 22, par. 63 (13).

Aide administrative

[\(14\)](#) Le ministre fournit au Conseil des nominations l'aide administrative qu'il estime nécessaire à son fonctionnement. 2009, chap. 22, par. 63 (14).

Remarque : La partie XII (articles 64 à 71) entre en vigueur le jour fixé par proclamation.

Annexe C : Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes

Les plans d'activités comptent parmi les exigences importantes pour l'obligation de rendre compte en vertu de la directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes (la « Directive ») publiée par le MSG. Cette directive s'applique à tous les organismes, conseils et commissions. En vertu de la Directive, tous les organismes désignés, à l'exception des organismes consultatifs, doivent présenter chaque année au ministre un plan d'activités portant sur au moins trois exercices pour approbation.

Les exigences relatives au contenu sont résumées ci-dessous :
Extrait – exigences relatives au plan d'activités.

ANNEXE H : PLAN D'ACTIVITÉS ANNUEL

Tous les organismes désignés dans la présente directive, sauf les organismes consultatifs, doivent présenter un plan d'activités annuel au ministre responsable pour approbation. Tous les plans d'activités des organismes doivent être présentés au ministre pour obtenir sa signature, et ils ne sont valables qu'après que le ministre les a approuvés en les signant. Le plan d'activités d'un organisme doit s'appliquer à une période d'au moins trois exercices et doit être dressé chaque année.

Tous les plans d'activités des organismes doivent rendre compte des aspects suivants :

- mandat;
- orientations stratégiques;
- aperçu des programmes et activités actuels et futurs;
- ressources requises pour atteindre les objectifs du mandat et des orientations stratégiques;
- identification, évaluation et stratégies d'atténuation des risques;
- analyse de l'environnement;
- sommaire de l'effectif; incidence du plan d'activités sur les ressources humaines; stratégies de rémunération, y compris les avantages sociaux des employés et une comparaison avec d'autres organismes du secteur public;
- mesures et objectifs de rendement pour la période de trois exercices à laquelle le plan d'activités s'applique;
- budget pour la période de trois exercices à laquelle le plan d'activités s'applique (y compris les dépenses de fonctionnement proposées et les revenus prévus);
- initiatives faisant intervenir des tiers, notamment d'autres ordres de gouvernement et des fondations à but non lucratif;
- un plan de mise en œuvre;
- un plan de communication.

Afin d'aider les ministres à s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard des organismes, le personnel du ministère doit faire preuve de diligence raisonnable après avoir reçu le plan

d'activités d'un organisme avant de recommander au ministre de le signer. En outre, le budget annuel de l'organisme doit être présenté au directeur général de l'administration du ministère dans les trois mois suivant la fin de l'exercice.

(Voir le guide d'élaboration des plans d'activités pour des précisions.)

Annexe D : Profils des membres du Conseil des nominations

Tim Armstrong, président (14 juillet 2011 – 14 juillet 2014)

M. Armstrong est avocat spécialisé en droit du travail, médiateur et arbitre. Il a occupé différents postes de cadre dans la fonction publique, dont celui de président de la Commission des relations de travail de l'Ontario, de sous-ministre du Travail, de délégué général de l'Ontario pour la région de l'Asie-Pacifique à Tokyo, de sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, et d'expert-conseil en développement économique auprès du premier ministre de l'Ontario. M. Armstrong a été nommé au Conseil des nominations pour un mandat de trois ans.

Sue Allen (19 mai 2010 – 19 mai 2014)

M^{me} Allen est spécialiste en équité, diversité et inclusion et, à titre de formatrice et de modèle à suivre, a promu activement les métiers spécialisés tout au long de sa carrière. M^{me} Allen a été conductrice autorisée de semi-remorques pendant 25 ans et, à titre de formatrice de conducteurs de parc automobile, a enseigné à un effectif d'étudiants composé principalement d'immigrants ou de réfugiés à conduire des semi-remorques. Elle a également évalué les capacités routières d'étudiants pour la catégorie de permis A. À titre de spécialiste en transport, elle a été conductrice et a occupé des postes de gestion au sein de l'industrie cinématographique et télévisuelle à Hollywood-Nord. Elle a été la première femme à être élue par vote à la section locale 873 de l'IATSE dans le secteur du transport en 1999. Le nom de Sue Allen est synonyme de création et de réussite en matière de programmes et de politiques qui ont ouvert la voie à l'embauche de femmes et d'autres personnes traditionnellement marginalisées et sous-représentées dans les métiers spécialisés. Elle est également une rédactrice talentueuse très respectée et une oratrice inspirante. M^{me} Allen a été nommée au Conseil des nominations pour un mandat de quatre ans.

Patrick Dillon (19 mai 2010 – 18 mai 2015)

Directeur commercial et secrétaire-trésorier du Provincial Building and Construction Trades Council of Ontario, M. Dillon a été président exécutif de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité; il est également membre de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Maître électricien, il siège au conseil d'administration du Secrétariat ontarien à la construction et de l'Association ontarienne de la sécurité dans la construction, dont il a été président. Il siège également au conseil d'administration du Centre de traitement DeNovo et au conseil consultatif de Service correctionnel du Canada. M. Dillon a été nommé au Conseil des nominations pour un mandat de cinq ans.

Hugh Laird (19 mai 2010 – 18 mai 2015)

Hugh Laird est directeur général de l'Interior Finishing Systems Training Centre (IFSTC) et de l'Interior Systems Contractors Association of Ontario (ISCA). Il a fait des études en génie

au Collège Seneca et a ensuite été apprenti chaudronnier. Une fois sa formation terminée en 1974, il a travaillé comme homme de métier ainsi qu'à titre de directeur commercial jusqu'à sa nomination à l'IFSTC et à l'ISCA en 1993. Au cours des 17 dernières années, Hugh Laird a administré le plus grand centre de formation en pose de panneaux muraux secs en Amérique du Nord, en aidant des milliers de jeunes femmes et hommes à achever leur formation en apprentissage. Collaborateur de longue date avec le gouvernement provincial à la promotion de la formation dans les métiers en Ontario, M. Laird a été nommé au Conseil des nominations pour un mandat de cinq ans.

Gail Smyth (19 mai 2010 – 18 mai 2015)

Directrice générale de Compétences Canada-Ontario, Gail Smyth est une ardente promotrice des métiers spécialisés et des technologies auprès de la jeunesse ontarienne. Elle a siégé au Conseil du curriculum du ministère de l'Éducation, au National Committee for Promotion of Careers in the Skilled Trades et au Waterloo Business and Education Council. Elle a été conseillère au programme d'éducation coopérative au Collège Conestoga en robotique, en travail du bois et en aliments et boissons. M^{me} Smyth a été nommée au Conseil des nominations pour un mandat de cinq ans.

Allan West (19 mai 2010 – 19 mai 2014)

Vice-président et administrateur du groupe de sociétés K.J. Beamish, M. West a participé pendant plus de 30 ans à la préparation de devis et à la gestion de projets de travaux routiers. Il occupe la fonction de trésorier et secrétaire de la Coalition of Concerned Construction Employers et est membre du Project Management Institute et, par l'entremise du groupe K.J. Beamish, de l'Ontario Road Builders' Association, de l'Ontario Hot Mix Producers Association et de l'Ontario Stone, Sand & Gravel Association. En 1986, il a collaboré avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario à la mise en œuvre d'un programme visant à encourager les femmes à faire carrière dans la construction routière. M. West a été nommé au Conseil des nominations pour un mandat de quatre ans.

Norman Wolfson (19 mai 2010 – 19 mai 2014)

Norman Wolfson est président de Lecours Wolfson Ltd., entreprise de recrutement au service de l'industrie nord-américaine de l'accueil et des services d'alimentation. Il œuvre dans cette industrie depuis 1980. Il est membre du comité consultatif de rédaction du magazine Foodservice & Hospitality et a siégé au comité consultatif du programme de gestion hôtelière du Collège George Brown, à Toronto. Membre de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, il a fait partie du comité de sélection des prix Top 30 Under 30 de l'Ontario Hospitality Institute de 2005 à 2009. M. Wolfson a été nommé au Conseil des nominations pour un mandat de quatre ans.